



Nomination de commission

Selon l'article 50 du règlement du Conseil communal, le Bureau du Conseil a nommé une commission qui devra examiner l'objet suivant :

Règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions

Les conseillers appelés à siéger dans cette commission sont :

Sébastien Heyraud
(1^{er} membre)

Yasmine Métral
Stéphanie Devanthéry
Damien Saugy
Massimo Di Lorenzo

Penthaz, le 30 août 2026

Pour le Conseil Communal :

La Présidente :

La secrétaire :

